



# FNAB

Fédération Nationale  
d'Agriculture Biologique

## Dossier de presse

# Les agriculteur-rices bio de la Fnab vont plus loin pour préserver la biodiversité

## Webinaire - 2 - mardi 22 février 10h à 12h00

*Comment faire face à la menace qui pèse sur  
la biodiversité ?*

*La Fnab apporte une réponse à travers **11  
critères biodiversité** qui viendront enrichir  
son label Fnab.*



### FNAB

40 Rue de Malte, 75011 Paris

Tél. : 07.69.82.62.36

[www.fnab.org](http://www.fnab.org)

### Relations Presse

William Lambert

06 03 90 11 19

[william@lambertcommunication.com](mailto:william@lambertcommunication.com)

# SOMMAIRE

<b><i>Edito de Philippe Camburet, Président de la FNAB</i></b>	<b><i>p. 3</i></b>
<b><i>Communiqué de presse</i></b>	<b><i>p. 4</i></b>
<b><i>Les critères biodiversité du label FNAB</i></b>	<b><i>p. 6</i></b>
<b><i>Trois questions à Cécile Claveirole Secrétaire nationale FNE</i></b>	<b><i>p.7</i></b>
<b><i>L'impact de l'agriculture bio sur la biodiversité</i></b>	<b><i>p. 8</i></b>
<b><i>Du label BFE au label FNAB On vous explique !</i></b>	<b><i>P.9</i></b>
<b><i>Présentation de la FNAB</i></b>	<b><i>p. 10</i></b>

## Philippe Camburet Président de la FNAB



**Pour nous, agriculteur-rice-s bio, la préservation de la biodiversité est une nécessité car notre objectif n'est pas de battre des records de productivité mais de faire alliance avec la nature pour nourrir durablement l'humanité.** Ainsi, par exemple, de nombreux insectes sont pour nous des partenaires qui nous aident à limiter les populations de ravageurs. De même, favoriser la vie des sols est notre moyen privilégié pour maintenir et accroître leur fertilité.

La biodiversité est ainsi nettement plus importante sur nos fermes bio<sup>1</sup> mais nous sommes toujours minoritaires en surface et **l'utilisation massive de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse, la destruction des haies et des milieux humides font des ravages autour de nous.** La communauté scientifique n'a de cesse de nous alerter. L'an passé l'Académie des sciences lançait un cri d'alarme sur l'effondrement dramatique des population d'insectes<sup>2</sup>, qualifié de "grave menace pour nos sociétés". En 2018 le Museum d'Histoire Naturelle et le CNRS<sup>3</sup> nous alertaient d'un probable "printemps silencieux" où ne se ferait plus entendre le chant des oiseaux, dont les populations en milieu agricole se sont effondrées de plus de 30 % en France en 15 ans !

**Cette chute dramatique de la biodiversité affecte gravement nos exploitations bio.** Nous devons donc redoubler d'efforts sur nos fermes pour continuer à produire en alliance avec la nature. Dans ce contexte

inquiétant pour l'avenir de l'humanité, nous devons aussi contribuer autant que nous le pouvons à la sauvegarde des espèces.

**Les critères biodiversité du label FNAB visent à donner aux paysan-ne-es bio des outils pour valoriser ce qu'il font déjà et les aider à progresser encore,** en mettant en œuvre des pratiques vertueuses et utiles que chacun pourra s'approprier. Il ne s'agit donc pas de faire de l'affichage, comme c'est souvent le cas, ni même de faire de nos fermes des lauréates d'un quelconque concours, mais de poursuivre nos efforts pour créer des conditions encore plus favorables à la biodiversité sur nos exploitations.

La biodiversité rend d'innombrables services à ceux qui la préservent en conservant et développant des infrastructures agroécologiques, en diversifiant leurs cultures... **Une faune, une flore et des sols en bonne santé sont les garants d'une agriculture durable qui saura résister aux bouleversements climatiques qui s'annoncent.**

1- Voir page 8 de ce dossier de presse.

2- Avis de l'Académie des sciences du 26 janvier 2021.

3 - <https://www.cnrs.fr/fr/le-printemps-2018-sannonce-silencieux-dans-les-campagnes-francaises>.



## Les AGRICULTEUR-RICES BIO de La FNAB VONT PLUS LOIN POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Le cahier des charges du label FNAB s'enrichit de onze nouveaux critères visant à favoriser la biodiversité sur les fermes biologiques, ils viennent s'ajouter aux neuf critères sociaux présentés le 15 février dernier et à ceux qui préexistaient sur le commerce équitable. Ces indicateurs ont été construits par les agriculteurs et agricultrices du réseau FNAB pendant toute l'année 2020, avec l'appui d'expertises extérieures<sup>1</sup> dans le but d'améliorer encore la performance de la bio sur la protection de la biodiversité.

### La biodiversité, un fondement essentiel de la transition agro-écologique

Les scientifiques alertent régulièrement sur les conséquences de l'effondrement de la biodiversité. En France métropolitaine plus de 400 espèces de plantes et 32% des espèces d'oiseaux nicheurs<sup>2</sup> sont menacés de disparition. L'Académie des sciences souligne que le déclin des populations d'insectes fait peser une "grave menace pour nos sociétés"<sup>3</sup>. Et l'agriculture intensive est pointée du doigt comme facteur causal de cette situation (intrants chimiques de synthèse, destruction des haies, des mares, uniformisation des paysages).

La bio apporte déjà des premières réponses à cette crise, on trouve en moyenne sur les fermes bio 30% d'espèces et 50% d'individus en plus<sup>4</sup>. « *Nous pouvons encore aller plus loin pour ramener de la biodiversité sur nos fermes, commente Olivier Devèvre, agriculteur bio en Saône-et-Loire et référent biodiversité du label FNAB. Il nous faut faire de la biodiversité un objectif direct et affirmé dans nos pratiques agricoles, pas juste un bénéfice secondaire du cahier des charges* ».

### Trois séries d'indicateurs pour ramener de la biodiversité sur les fermes bio

« *En matière de biodiversité la disparité des situations territoriales rend l'amélioration des pratiques plus difficiles pour certaines filières dans certaines zones géographiques. Nous voulions des critères à la fois ambitieux et accessibles, nous avons donc construit un système de progressivité* », explique Stéphanie Pageot, élèveuse Bio en Loire Atlantique, en charge du label FNAB.

Pendant les trois premières années de labellisation huit critères au choix sur onze doivent être validés. Plusieurs critères sont évolutifs avec différents paliers qui peuvent s'étaler sur 5 ans. Enfin, les critères sont adaptés selon les productions.

#### **Préserver et diversifier les habitats et leur connectivité :**

- Augmenter la surface des IAE (Infrastructures Agro-Environnementales : haies, prairies naturelles, bandes enherbées, mares...).
- Favoriser la diversité des IAE
- Entretien des IAE.
- Limiter les parcelles de grande taille.

#### **Préserver la qualité des milieux :**

- Favoriser la diversité des cultures.

- Réduire le travail du sol.
- Favoriser la couverture du sol
- Interdire les nouveaux OGM (CMS et NBT) et OGM cachés
- Interdire les fertilisants controversés (fertilisants risquant de contenir de l'azote de synthèse, vinasse de betteraves non-bio, effluents d'animaux ayant consommé des OGM)
- Limiter les antiparasitaires sur les animaux d'élevage.

**Favoriser la connaissance et l'engagement :**

- Obligation de se former et de s'impliquer dans des démarche biodiversité, comme la réalisation d'inventaires naturalistes ou la participation à des groupes d'échanges.

Pour 2022 la FNAB vise l'accompagnement de 300 fermes sur ces nouveaux indicateurs.

**Contacts :**

Olivier Devèvre, référent critères biodiversité – 06 44 72 54 64

Stéphanie Pageot, référente label FNAB – 06 76 41 81 26

---

1 - *Des Enjeux et des Hommes, Solagro, la LPO Pays-de-la-Loire, FNE, FCEN, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), Vincent Bretagnolle (chercheur au CNRS).*

2 - *Liste de rouge publiée en mars 2021 par l'Office Français de la Biodiversité, le Muséum d'Histoire Naturelle, l'UICN et le CNRS.*

3 - *Avis de l'Académie des sciences du 26 janvier 2021.*

4 - *Bengtsson, J. et al. 2005.*



# Les CRITÈRES BIODIVERSITÉ DU LABEL FNAB

Le tableau ci-dessous détaille les 11 critères biodiversité du label FNAB. L'esprit est celui d'une démarche de progrès : les 3 premières années les fermes doivent respecter au moins 8 critères, puis à, partir de la 4e année, l'ensemble des critères, dont plusieurs sont évolutifs.

Préserver et diversifier les habitats et leur connectivité	
<b>1- Part des infrastructures agroécologiques (IAE) * dans la surface agricole utile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage &amp; arboriculture : au moins 10% l'année de labellisation (N) &amp; 15% en N+5</li> <li>• Grande culture : au moins 5% l'année de labellisation (N), 7% en N+5, 10% en N+10</li> <li>• Autres : au moins 7% l'année de labellisation (N) &amp; 10% en N+5</li> </ul>
<b>2 – Diversité des IAE</b>	Obligation d'avoir à minima 2 des 5 types d'IAE sur la ferme.
<b>3 - Gestion des IAE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire les IAE (sauf dérogation).</li> <li>• Encadrement des modalités d'entretien (fréquence et période autorisée, gestion étalée dans le temps, accès aux animaux...).</li> </ul>
<b>4 - Diversification de l'assolement.</b>	Indicateur avec un score de 1 à 10 qui reflète l'importance de chaque culture dans l'assolement et valorise la présence d'une couverture permanente des sols. Les fermes doivent avoir un score d'au moins 6 l'année de labellisation, et au moins 8 en n+5.
<b>5 - Limitation des parcelles de grandes tailles</b>	Les parcelles de grande taille ne doivent pas couvrir plus de 50% de la SAU l'année de labellisation, 25% en n+5. Est considérée comme étant de grande taille une parcelle de plus de 150m de largeur et d'une surface de plus de : 3 ha en viticulture, arboriculture, maraîchage ; 6 ha en grande culture, légumes plein champ (LPC), élevage.
Préserver la qualité des milieux	
<b>6 - Interdiction des nouveaux OGM et OGM cachés</b>	Interdiction des variétés issues des techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CMS (Stérilité Mâle Cytoplasmique);</li> <li>• NBT (New Plant Breeding Techniques).</li> </ul>
<b>7 - Interdiction des fertilisants controversés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction des fertilisants solides azotés à plus de 10% et liquides azotés à plus de 3%, issus de fermentation.</li> <li>• Interdiction de la vinasse de betterave non bio (risque de résidus de néonicotinoïdes).</li> <li>• Interdiction des effluents conventionnels d'animaux ayant consommé OGM et/ou antibiotiques.</li> </ul>
<b>8 - Antiparasitaires en élevage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des avermectines : un traitement maximum / an au cas par cas sur animaux atteints si constat d'échec d'un traitement alternatif et/ou justificatif (avis vétérinaire, coproscopie).</li> <li>• Interdiction des bolus non couverts par la réglementation bio.</li> </ul>
<b>9 - Couverture du sol</b>	Durée annuelle moyenne de couverture des sols sur la ferme (cultures jusqu'au 1 <sup>er</sup> travail du sol, intercultures, paillage hors plastique) pondérée par la surface : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 60% l'année de labellisation et 70% à n+5 en grande culture, élevage, polyculture-élevage, légume plein champ.</li> <li>• 70% en arboriculture irriguée, 30% sans irrigation.</li> <li>• 35% l'année de labellisation puis 50% à n+5 pour la viticulture.</li> <li>• 75% sur les 5 mois d'hiver en maraîchage et PPAM* diversifié.</li> </ul>
<b>10 - Réduction du travail du sol</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des surface avec travail du sol au-delà de 20 cm de profondeur : 75% maximum l'année de la labellisation, 25 % à n+5.</li> <li>• Obligation de formation ou participation à un groupe de travail sur la diminution du travail du sol dans les 3 ans après labellisation.</li> </ul>
Favoriser la connaissance & l'engagement	
<b>11 - Sensibilisation à la biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une démarche biodiversité tous les 3 ans : inventaire naturaliste, diagnostic biodiversité sur la ferme ou le territoire, participation à des groupes d'échanges, formation...</li> <li>• Au moins une formation biodiversité au cours des 5 premières années.</li> </ul>

\* Les IAE sont de 5 types : ligneuses (haie, alignement d'arbres, bosquet...); herbagères (prairie naturelle gérée extensivement, jachère, bande enherbée...); aquatiques (mare, tourbière, marais, fossé); rocheuses (murets de pierres sèches, terrasses); complexes (vergers traditionnels).



## Interview de Cécile Claveirole

**Membre du Bureau FNE, pilote du Réseau Agriculture et Alimentation.**

**Représentante de FNE au Conseil économique, social et environnemental (CESE).**



### **Quelle a été la contribution de FNE dans l'élaboration des critères biodiversité du label FNAB ?**

Nous travaillons souvent avec la FNAB et elle nous a

tout simplement demandé notre avis sur les critères biodiversité qu'elle prévoyait d'intégrer dans le cahier des charges de son label. Nous les avons fait examiner par nos experts agricoles, nos naturalistes et nous avons transmis leurs avis à la FNAB. Mais il est important de souligner que ces critères ont été élaborés par les agriculteur-riche-s bio de la FNAB.

### **Quel regard portez-vous sur ces critères biodiversité et, plus largement, sur le label FNAB ?**

FNE se félicite de la démarche volontaire et ambitieuse entreprise par la FNAB avec son label. La brique biodiversité s'insère dans un ensemble qui comprend également des critères sociaux et équitables. En 2018, le Conseil Economique et social et environnemental dans son avis sur les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)<sup>1</sup>, préconisait d'expérimenter en France un label "Agriculture biologique locale et équitable". Avec le label FNAB nous y sommes, et c'est très bien !

Concernant plus particulièrement les critères biodiversité, ils vont au-delà de la certification AB déjà très intéressante puisqu'elle interdit les phytosanitaires et engrais azotés de synthèse. Il y a une réelle volonté d'être dans une démarche de progrès, ce qui est

très positif. Il est prévu que les critères biodiversité du label FNAB pourront évoluer en fonction des remontées de terrain. Il faudra être vigilant à ce que cela ne conduise pas à baisser leur niveau d'exigence.

### **Pourquoi intégrer la biodiversité dans un cahier des charges agricole ?**

Nous assistons à une chute dramatique de la biodiversité. En France, 32% des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés, 23% des espèces d'amphibiens, plus de 400 espèces de plantes<sup>2</sup>. Les études mettent en avant deux grandes causes qui sont l'artificialisation des sols et les méthodes de l'agriculture productiviste : utilisation massive de pesticides et engrais chimiques, destruction des haies, des mares... Mais je voudrais attirer l'attention sur la partie invisible de l'iceberg : la chute de la biodiversité des sols, qui met gravement en péril leur fertilité. Or, le sol, c'est le support de l'agriculture. Une agriculture durable est une agriculture qui ne détruit pas la biodiversité mais la considère comme une ressource.

1 - Il y a aujourd'hui cinq SIQO : AOC, AOP, IGP, Label rouge, STG, Agriculture biologique.

2 - Liste de rouge publiée en mars 2021 par l'Office Français de la Biodiversité, le Muséum d'Histoire Naturelle, l'UICN et le CNRS.

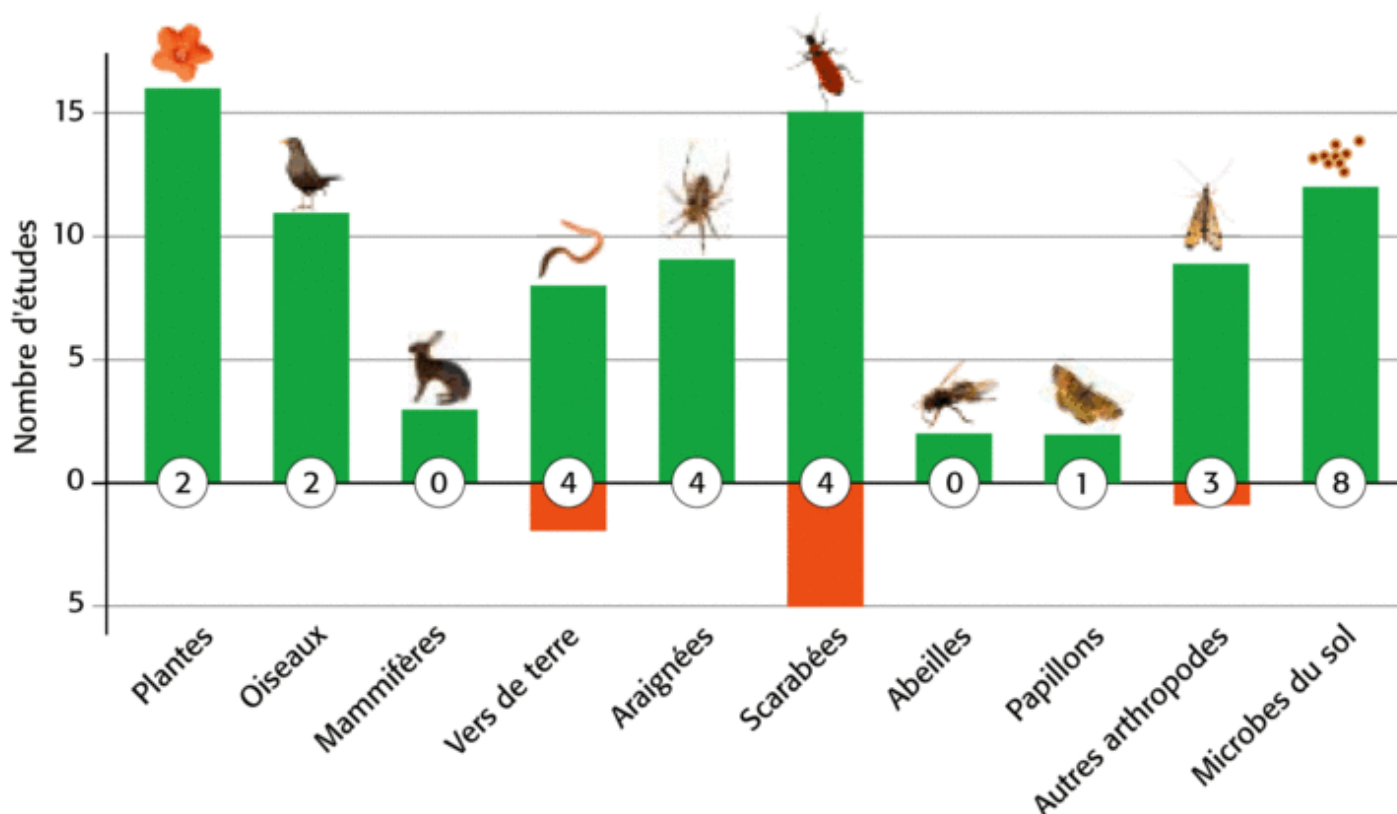


# L'INFLUENCE DE L'AGRICULTURE BIO SUR LA BIODIVERSITÉ

Les études comparatives sur l'influence des systèmes de culture conventionnels et biologiques montrent que l'AB a des effets très positifs tant sur la biodiversité de la flore et de la faune que sur l'importance des populations d'animaux.

**Une analyse détaillée de 66 études scientifiques montre que sur des surfaces exploitées en agriculture biologique, on trouve en moyenne 30% d'espèces en plus et 50% d'individus en plus** (Bengtsson, J. et al. 2005).

Les oiseaux, les insectes prédateurs, les araignées, les organismes du sol et la flore secondaire des champs cultivés profitent tout particulièrement de l'agriculture biologique. En revanche, les ravageurs et autres organismes indifférenciés sont présents en nombre similaire dans les différents systèmes de culture.



**En vert :** nombre d'études classées par groupes d'animaux et végétaux documentant les effets positifs de l'agriculture bio comparé aux modes d'exploitation en conventionnel.

**En rouge :** nombre d'études montrant un effet négatif.

**Dans les cercles blancs :** nombre d'études n'ayant pas trouvé de différences.



# Du LABEL BFE au LABEL FNAB

## On vous explique !

### 2020

#### **La FNAB lance à titre expérimental le Label Bio.Français.Equitable (BFE)**

Le label BFE reprend le cahier des charges AB, y ajoute des critères du commerce équitable et garantit l'origine française des produits.

**En mars 2020** le label BFE est testé dans les magasins Picard de Nouvelle Aquitaine sur une gamme de légumes surgelés produits et transformés dans la région.

**En mars 2021** le label BFE est déployé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, toujours en partenariat avec Picard. Il est apposé sur des produits également transformés et distribués dans la région de production.



### 2022

#### **Le label BFE laisse place au LABEL FNAB.**

**Le label FNAB, ce sont des fermes qui respectent les critères sociaux et biodiversité, et qui valorisent leurs produits, avec deux déclinaisons.**

👉 **vente directe**



Ce logo pourra être directement apposé par les fermes labellisées sur leurs produits : c'est l'une des grandes nouveautés par rapport au label BFE. La mention "équitable" ne figure pas sur cette version car, aux termes de la loi, elle ne peut l'être en vente directe.

👉 **filière équitable**



Ce logo est destiné à être apposé sur les produits transformés et/ou distribués par d'autres acteurs économiques que les producteurs labellisés. Il garantit que les partenaires de ces producteurs respectent les critères du commerce équitable.

**Créée en 1978 afin de porter la voix des producteur.rice.s biologiques, la FNAB anime un réseau de proximité et de compétence fort de 10.000 fermes adhérentes et de 90 groupements départementaux ou régionaux, qui couvrent l'ensemble du territoire français. Il s'agit du seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France.**

L'action de la FNAB repose sur le fait que l'agriculture biologique est une alternative agricole et alimentaire crédible et nécessaire face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du monde actuel. Acteur de la transition écologique depuis plus de 40 ans, le réseau FNAB porte un projet sociétal global réaffirmé en 2016 dans sa ["Charte des valeurs"](#).

**Au-delà de son objectif d'organisation, de représentation et de défense des agriculteur.rice.s biologiques, la FNAB met son expertise et ses compétences au service de celles et ceux qui s'engagent dans des démarches de transition agricole et alimentaire conformes à ses valeurs.**

**Outre les agriculteur.rice.s biologiques, le réseau FNAB et ses 350 animateur.rice.s, conseiller.ère.s, et technicien.ne.s, accompagne ainsi notamment :**

- **les consommateur.rice.s**, au travers de nombreux projets menés avec les AMAP et des associations citoyennes ;
- **les collectivités locales**, avec plus 300 collectivités accompagnées, l'animation d'un groupe d'une trentaine de « Territoires pilotes » qui portent des projets particulièrement innovants, la création et la mise à disposition d'outils et de formations spécifiques,
- **les entreprises**, avec l'objectif de relocaliser leurs approvisionnements en produits bio, qu'il s'agisse de la démarche "Manger Bio Local en Entreprise" engagées avec plusieurs grands groupes (Orange, La Poste, Casino... ) où du projet mené avec Picard Surgelés pour le lancement d'une gamme bio, locale et équitable.

Dans le contexte d'urgence climatique et environnementale que nous connaissons, le projet défendu par la FNAB d'une agriculture respectueuse des cycles naturels, sans pesticides de synthèse, sans OGM et d'une alimentation saine, accessible à tous, prend sens pour un nombre croissant de citoyens et d'acteurs économiques. Les experts du GIEC estiment que nous avons environ 10 ans pour gagner les défis écologiques qui sont devant nous. Précurseur et acteur incontournable de la transition agricole et alimentaire en France, le réseau FNAB entend y prendre toute sa part.